



N° d'épreuve FFM :

Moto-Club : MOTO CLUB PEYRATOIS

N° d'affiliation : 0507

Date : 15 Février 2020

Lieu : Auphelle 87470 Peyrat le Château

Organisateur technique : Catherine LALAY

E-mail : catherine.lalay@wanadoo.fr

Téléphone : 05 55 69 46 30 06 81 02 62 61

## RÈGLEMENT PARTICULIER

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au code sportif de la FFM, ainsi qu'aux règles techniques et de sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### **Article 1 • Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### **Article 2 • Officiels**

Directeur de course.....	Jérôme SALLES	Licence : 035915
Présidents du Jury ou Arbitre* .....	Delphine DECOUT	Licence : 197143
Membre du Jury.....	Michel COUEGNAS	Licence : 109412
Membre du Jury.....	Patrice BRACHET	Licence : 049588
Commissaire technique responsable.....	Éric FORET	Licence : 197137
Responsable du chronométrage.....	Serge COULON	Licence : 007379

*\*Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

### **Article 3 • Principe de l'épreuve**

C'est une épreuve d'enduro type « extrême » individuelle limitée à 200 participants.

Elle se déroule sur une journée de la manière suivante :

- ▶ Le matin à partir de 06h00\* : une épreuve de sélection de type "enduro" sous forme d'une boucle comportant une spéciale chronométrée. L'ensemble est à réaliser deux fois pour permettre de déterminer l'ordre de départ de l'après-midi.
- ▶ L'après-midi à partir de 15h00\*, départ d'un pilote toutes les 15 secondes pour l'épreuve «EXTREME PEYRATOISE»

*\*Sous réserve de modification par l'organisateur*

## **Article 4 • Catégories et Engagements**

Chaque pilote choisi sa catégorie au moment de l'engagement. Aucun changement de catégorie n'est possible après avoir validé son engagement. Cylindrée 50 cm<sup>3</sup> non autorisée.

Les catégories n'ont aucune incidence sur le format de la journée.

- ▶ National (aucune restriction)
- ▶ Junior (- 23 ans)\*
- ▶ Vétéran (+ 40 ans)\*
- ▶ Féminine

*\*Junior, moins de 23 ans au 1er Mars 2020. Vétéran, plus de 40 ans au 1er Mars 2020*

Les droits d'engagement sont fixés à 120€.

Le tarif comprend l'engagement, les plaques numéros, les numéros. Les engagements sont ouverts du **16 novembre 2019 au 15 Janvier 2020**. Suivant les demandes reçues, une liste d'attente pourra être ouverte.

L'inscription se fait exclusivement en ligne sur le site de l'organisme de chronométrage MOTOTT :

<http://www.motott.fr>

Conformément à l'article N° 2.2.1.9 du Code Sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à en donner la raison. **Les 150 premières places seront attribuées aux 150 premiers inscrits en ligne et les 50 places restantes seront attribuées par le Moto Club.**

Tout pilote devant annuler son inscription pourra le faire dans les conditions suivantes :

- Jusqu'au 31 décembre 2019 sans justificatif, 30 € pour frais de dossier seront retenus.
- Du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020, 50 % du montant de l'engagement sera retenu sur présentation d'un certificat médical uniquement.
- A partir du 1<sup>er</sup> février 2020 plus aucun remboursement quel qu'en soit le motif.

L'engagement est nominatif et il ne pourra être ni échangé ni modifié sans l'accord du Moto Club Peyratois.

## **Article 5 • Contrôles Administratifs et Techniques**

Licences obligatoires NCO, LJA1 admises.

La souscription aux licences LJA1 se fait exclusivement en ligne sur le site internet de la FFM :

<http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>

### **▶ Contrôle administratif :**

Le contrôle administratif se déroulera le vendredi 14 Février de 14h00 à 18h00.

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation de la moto.

**Pour les licences à la journée, obligation de présenter une pièce d'identité.**

Un briefing **obligatoire** aura lieu à 18h15.

### **▶ Contrôle technique :**

Le contrôle technique se déroulera le vendredi 14 Février de 14h00 à 18h00.

Après le contrôle administratif, les pilotes devront présenter leur moto munis de leur carte grise, leur équipement : casques (**casque jet interdit**) et protection dorsale, ainsi que la fiche du contrôle technique remise lors des vérifications administratives.

En ce qui concerne le contrôle sonométrique, les commissaires techniques disposent du droit d'interdire le départ de tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes. (cf. Ch.1 ART.7 du règlement Enduro de la FFM)

Le motorcycle sera ensuite marqué sur les pièces suivantes :

- ▶ Cadre, au niveau de la tête de fourche, côté droit
- ▶ Moyeux de la roue avant
- ▶ Moyeux de la roue arrière
- ▶ Carter moteur, côté droit
- ▶ Silencieux

Un éclairage complémentaire amélioré est autorisé.

A la fin du contrôle technique, le coureur signera la fiche du contrôle technique certifiant que les éléments ont été correctement marqués et que son motorcycle est conforme aux documents et déclarations fournis.

**L'entrée au parc fermé est obligatoire et immédiate après le contrôle technique.**

**Chaque pilote a l'obligation d'apporter son tapis environnemental et d'attacher sa moto avec un antivol moto homologué. Possibilité de couvrir les motos avec une housse.**

**Un contrôle technique aura lieu à l'arrivée de l'extrême peyratoise.**

**Informations importantes :**

- **Le changement de pneumatique est strictement interdit durant l'épreuve de l'après-midi.**
- **Les motos de type Trial sont interdites ainsi que les motos immatriculées en WW et W garage.**
- **Dans les paddocks A et B, les motos, en temps de course et hors temps de course, devront respecter une vitesse de 20 km/h sous peine d'exclusion du pilote.**

*Note : Les pilotes ont obligation d'accepter la publicité des sponsors de l'épreuve sur leur moto. En cas de refus, les droits d'engagement seront doublés. Les pilotes acceptent que les images (film ou photos) puissent être utilisées par le Moto-Club Peyratois et ses partenaires par le simple fait de s'engager à l'épreuve.*

## **Article 6 • Epreuve de sélection**

L'épreuve de sélection se déroulera le samedi à partir de 06h00.

**Cette épreuve est obligatoire pour prendre le départ de l'épreuve de l'après-midi.**

La sortie du parc fermé s'effectuera à partir de 05H50 afin de récupérer les motos.

**Attention :** Les pilotes doivent se présenter obligatoirement 10 minutes avant leur heure de départ.

Départ de 3 pilotes toutes les minutes dans l'ordre des numéros.

Chaque pilote devra réaliser deux tours d'une boucle de 30 kms composé d'une spéciale chronométrée.

**Informations importantes :** La première boucle sera effectuée de nuit, la seconde de jour et le sens de la spéciale chronométrée sera inversé entre le premier et le second tour.

Entre les 2 tours un temps de repos de 1H45 mn est prévu avant le départ de la seconde boucle.

A la fin de la seconde boucle, les pilotes disposeront de **30 minutes** pour remettre leur machine en parc fermé après le pointage au "pré-finish".

Le classement de cet enduro de sélection sera établi sur le cumul des deux boucles.

Ce classement déterminera l'ordre de départ de l'après-midi.

## **Article 7 • L'épreuve « EXTREME PEYRATOISE »**

### **► Procédure de départ :**

- A partir de 14h30, les pilotes seront appelés dans l'ordre du classement du matin pour récupérer leur moto au parc fermé et ainsi se mettre en place sur la grille de départ.

Chaque pilote retardataire se verra partir en dernier.

- Premier départ à 15h00, 1 pilote toutes les 15 secondes.

La procédure de départ sera donnée au drapeau, moteur arrêté.

### **► Déroulement de la course :**

Chaque pilote devra réaliser deux tours d'une boucle de 100 kms.

A chaque début de boucle, les pilotes se verront remettre un carton de pointage et un brassard au départ du second tour permettant l'identification du tour en cours. Le pilote sera seul responsable de ces deux éléments.

Le brassard sera à rendre avec le carton à la fin de la course (ou au retour au parc fermé en cas d'abandon).

*Note : Toute conduite ou attitude créant un désordre pour le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.*

## **Article 8 • Ravitaillement**

Ils sont autorisés uniquement aux emplacements prévus à cet effet. **Tapis environnemental obligatoire.**

## **Article 9 • Arrivée**

Le pilote vainqueur est celui qui franchira le 1er la ligne d'arrivée avant 22h00, **sous réserve** du passage effectif aux différents contrôles de passages.

Chaque pilote qui ne franchit pas l'arrivée sera classé au dernier CP chronométré qu'il aura franchi avant 22h00.

## **Article 10 • Remise des prix**

La remise des prix aura lieu le soir même de l'épreuve, vers 23H30 à Auphelle.

## **Article 11 • Réclamation**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€ pour les moteurs 2 Temps et de 150€ pour les moteurs 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## **Article 12 • Mise hors course (valable pour toutes les catégories)**

### ► **Epreuve : Sélection**

Elle sera effective dès lors qu'un pilote pointera à un CP au-delà de 30 minutes par rapport au temps qui lui est imparti.

La mise hors course n'est pas éliminatoire pour l'épreuve de l'après-midi.

Chaque pilote qui sera déclaré hors course se verra attribuer un placement en dernière ligne lors de la procédure de départ de l'après-midi.

### ► **Epreuve : "EXTREME PEYRATOISE"**

La mise hors course sera effectuée à 22h00 à la ligne d'arrivée. Les pilotes n'étant pas en mesure de rejoindre l'arrivée dans les temps, pourront être arrêtés à chaque CP rencontré ou sur ordre d'un marshall à partir de 21H30.

Toutefois, la direction de course se réserve le droit de modifier celui-ci si les conditions l'exigent : météo défavorable, mesures de sécurité modifiées, circuit partiellement impraticable...)

Tout pilote n'ayant pas atteint la fin du premier tour 2 heures après le passage du premier pilote, sera arrêté.

## **Article 13 • Médicalisation de la manifestation**

Médecin responsable médical.....	<b>1</b>
Médecins itinérants.....	<b>1 binôme</b>
Secours.....	<b>Croix Rouge, Croix Blanche</b>
Epreuve du matin.....	<b>2 DPS 8 secouristes</b>
Epreuve de l'après-midi.....	<b>2 DPS 8 secouristes</b>
Hôpital le plus proche.....	<b>CHU Limoges Temps de trajet (min) 60mn</b>
Nombre d'ambulance(s).....	<b>2</b>
SDIS.....	<b>Peyrat-le-Château 6km, Nedde 10km, Eymoutiers 15km</b>

## **Article 14 • Sanctions**

Se référer au règlement FFM enduro.

**La reconnaissance du circuit à moto, à vélo ou à pied est interdite sous peine d'exclusion. Seule la spéciale du matin est autorisée à pied.**

### **Important :**

- **Dans tous les cas non mentionnés au présent règlement, le règlement FFM de l'année en cours est applicable.**
- **La diffusion d'images de la course est interdite.**
- **L'utilisation du tracé de l'épreuve est formellement interdite en dehors du jour de la course.**

**Visa du Moto-Club**

**Visa de la Ligue**

**Visa de la FFM**